

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 740 743

21 N° d'enregistrement national : 95 13370

51 Int Cl⁶ : B 60 N 2/06, F 16 C 29/04

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 08.11.95.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 09.05.97 Bulletin 97/19.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : BERTRAND FAURE EQUIPEMENTS
SA SOCIETE ANONYME — FR.

72 Inventeur(s) : COUASNON CHRISTIAN.

73 Titulaire(s) :

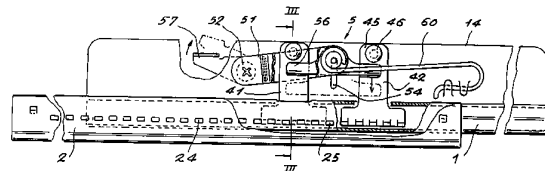
74 Mandataire : CABINET BALLOT SCHMIT.

54 GLISSIERE VERROUILLABLE, NOTAMMENT POUR SIEGE DE VEHICULE AUTOMOBILE.

57 La glissière comprend deux profilés (1, 2) coulissant l'un par rapport à l'autre, et des moyens de verrouillage, liés au premier profilé, qui comportent au moins deux lames (41, 42, 43, 44) élastiquement flexibles, chacune comportant, vers une extrémité, des dents (48) adaptés pour coopérer, dans une position de verrouillage, avec des crans (25) réalisés sur le deuxième profilé. La glissière comporte des moyens de déverrouillage (5) adaptés pour agir simultanément sur les dites lames, en les faisant fléchir élastiquement, de manière que les dents de toutes les lames soient dégagés hors des crans.

En décalant les dents de verrouillage, d'une lame à l'autre, d'une distance égale à $K * p + p/n$ (K: nombre entier, p: pas des crans; n: nombre de lames), on obtient un pas de verrouillage réduit, égal à p/n .

Application notamment au réglage en position de siège de véhicules automobiles.



FR 2 740 743 - A1



Glissière verrouillable, notamment pour siège de véhicule automobile.

La présente invention concerne une glissière verrouillable, notamment pour siège de véhicule automobile. De telles glissières sont notamment utilisées pour assurer la fixation d'un siège sur le plancher du véhicule, en permettant le réglage en position longitudinale du siège, c'est-à-dire dans la direction avant-arrière, et une immobilisation du siège dans la position de réglage choisie.

Ces glissières comportent classiquement deux éléments profilés coulissant l'un par rapport à l'autre. Pour une glissière de réglage longitudinal d'un siège, un de ces éléments, par exemple un profilé femelle, est fixé au plancher, l'autre élément, le profilé mâle, étant fixé à l'armature de l'assise du siège. Le blocage en translation est classiquement assuré par un verrou lié à un profilé, généralement le profilé mâle, qui coopère en position de verrouillage avec un ou des crans d'une série de crans aménagés dans l'autre profilé.

Généralement, le verrou est poussé élastiquement en position de verrouillage par des moyens de rappel élastique, tels que des ressorts, et des moyens de commande de déverrouillage permettent de dégager le verrou hors des crans, à l'encontre de l'action des moyens de rappel, pour autoriser le coulissement de la glissière. Lorsque la position de réglage désirée est atteinte, le relâchement des moyens de commande libère le verrou qui revient élastiquement en position de verrouillage, en s'engageant dans les crans du profilé femelle.

Toutefois, il peut arriver que, dans la position de réglage choisie, le verrou ne se trouve pas en correspondance exacte avec un cran et ne puisse donc pas s'y engager. Il est alors nécessaire de faire coulisser

le siège vers l'avant ou vers l'arrière pour l'amener dans une position où le verrouillage est possible.

Pour des raisons pratiques de réalisation des crans et du verrou, et de résistance mécanique, le pas des crans ne peut être réduit au-delà d'un minimum, et il s'ensuit donc que la position de verrouillage possible est décalée par rapport à la position de réglage désirée. Ce décalage, même relativement petit, peut procurer un certain inconfort à l'utilisateur. De plus, il est possible que l'utilisateur, après avoir amené son siège dans la position de réglage désirée, ne se soucie pas de son verrouillage effectif, ce qui peut arriver d'autant plus facilement que le verrouillage s'effectue par rappel élastique du verrou et ne résulte pas d'une action volontaire de l'utilisateur.

Dans un tel cas, le siège est alors réglé en position, mais non verrouillé. Il s'ensuit qu'une accélération ou une décélération du véhicule peut entraîner le coulisement de la glissière jusqu'à ce qu'elle se trouve dans une position de verrouillage possible. Même si ce déplacement est relativement faible, l'accélération obtenue lors de ce déplacement peut être élevée, par exemple en cas de choc, et conduire à des efforts très importants sur le verrou et les crans lors de leur engagement, ces efforts risquant de détériorer le mécanisme de verrouillage, ou même d'empêcher son fonctionnement, ce qui peut être très dangereux puisque la glissière, et donc le siège, se trouve alors en coulisement libre.

Pour éviter ces problèmes, il a déjà été proposé, par exemple dans le document EP 408 932, d'utiliser plusieurs verrous décalés longitudinalement de manière que au moins un de ces verrous soit en position de verrouillage possible, alors que le ou les autres verrous ne se trouvent pas en correspondance avec un cran. Un tel système permet en fait de réduire le pas des positions de

verrouillage possible par rapport au pas des crans de la glissière.

Par ailleurs, les systèmes de verrouillage classiques comportent des moyens de guidage en translation ou en rotation du verrou et d'un ressort de rappel. Dans le cas, évoqué précédemment, où plusieurs verrous sont utilisés, chacun doit avoir ses propres moyens de guidage et son propre ressort de rappel puisque chaque verrou doit pouvoir être engagé indépendamment des autres. Ceci complique considérablement la réalisation du système de verrouillage et en augmente le coût.

La présente invention a pour but de résoudre les problèmes indiqués ci-dessus et vise particulièrement à fournir un système de verrouillage simple et fiable, à moindre coût, particulièrement adapté pour réaliser des glissières verrouillables avec un pas de verrouillage réduit.

Avec ces objectifs en vue, l'invention a pour objet une glissière, notamment pour siège de véhicule automobile, comportant un premier profilé et un deuxième profilé, coulissant l'un par rapport à l'autre, et des moyens de verrouillage liés au premier profilé et adaptés pour coopérer avec un ou des crans d'une série de crans régulièrement répartis, réalisés dans le deuxième profilé, caractérisée en ce que les moyens de verrouillage comportent au moins deux lames élastiquement flexibles, chacune comportant, vers une extrémité, des éléments de verrouillage adaptés pour coopérer, dans une position de verrouillage, avec les dits crans, et étant fixée sur le premier profilé à distance des dits éléments de verrouillage, et en ce qu'elle comporte des moyens de déverrouillage adaptés pour agir simultanément sur les dites lames, en les faisant fléchir élastiquement, de manière que les éléments de verrouillage de toutes les lames soient dégagés hors des crans.

Le système de verrouillage et déverrouillage selon

l'invention présente différents avantages, en fonction des diverses applications qui peuvent en être faites et qui vont être indiqués ci-dessous.

5 Dans le cas où les éléments de verrouillage de toutes les lames sont agencés de manière à pouvoir normalement coopérer simultanément avec les crans, l'utilisation de plusieurs lames accroît la sécurité du verrouillage de la glissière puisque, en cas de défaillance d'une lame, le verrouillage pourra cependant
10 être obtenu par une autre lame, sans que cela complique les opérations de réglage puisqu'une seule commande de déverrouillage permet d'agir simultanément sur toutes les lames.

Pour l'utilisation du système en vue de réduire le
15 pas des positions de verrouillage possible, les éléments de verrouillage des lames sont décalés, d'une lame par rapport à l'autre et selon la direction longitudinale de coulissement, d'une distance égale à $K * p + p/n$, "K" étant un nombre entier, "p" étant le pas des crans et "n"
20 étant le nombre de lames.

Dans ce cas, le verrouillage est assuré alternativement par l'une ou l'autre des lames, la distance entre deux positions de verrouillage possible étant réduite à une fraction p/n du pas des crans.

25 Dans un premier mode de réalisation, la glissière comporte au moins deux lames juxtaposées dans la direction longitudinale, et une pièce de commande de déverrouillage s'étendant longitudinalement en regard des dites lames, la dite pièce de commande de déverrouillage
30 étant mobile perpendiculairement à la direction longitudinale et constituant un poussoir agissant simultanément sur les dites lames. Dans ce mode de réalisation, toutes les lames sont disposées l'une après l'autre dans la direction longitudinale, avec les
35 éléments de verrouillage décalés comme indiqué ci-dessus, et pouvant venir en prise avec les crans d'une même série

de crans.

Un autre mode de réalisation consiste à prévoir deux séries de crans aménagées respectivement sur deux côtés du deuxième profilé, et deux lames fixées sur le premier profilé dans une même position longitudinale et
5 disposées de manière que les éléments de verrouillage de chaque lame coopèrent respectivement avec une des dites séries de crans.

On peut ainsi diviser par deux l'encombrement longitudinal des moyens de verrouillage. Dans ce deuxième
10 mode de réalisation, les crans des deux séries de crans peuvent être situés précisément en face les uns des autres, et les éléments de verrouillage des deux lames situées dans la même position longitudinale sont décalés
15 comme indiqué précédemment, ou bien les dites séries de crans sont décalées longitudinalement d'une distance inférieure au pas des crans, cette distance étant préférentiellement égale à la moitié du pas des crans, et les éléments de verrouillage des deux lames peuvent alors
20 être situées dans la même position longitudinale. On comprendra aisément que ces deux possibilités sont équivalentes d'un point de vue géométrique et peuvent être combinées entre elles et avec les dispositions du premier mode de réalisation pour augmenter le nombre de
25 lames utilisées et ainsi réduire d'autant le pas des positions de verrouillage possibles.

Selon d'autres dispositions particulières de l'invention :

- le premier profilé est un profilé mâle coulissant
30 entre deux ailes du deuxième profilé constituant un profilé femelle, le profilé mâle comporte une nervure longitudinale qui s'étend à l'opposé du profilé femelle, et chaque lame est fixée par une extrémité sur la dite nervure et s'étend vers le profilé femelle, et les dits
35 éléments de verrouillage sont des dents qui s'étendent sensiblement perpendiculairement à la lame, pour

s'engager, en position verrouillée, dans les dits crans aménagés à cet effet dans les dites ailes du profilé femelle ;

- les dents passent dans des fenêtres réalisées dans des flancs du profilé mâle qui s'étendent contre les dites ailes du profilé femelle ;

- les moyens de déverrouillage comportent :

- une pièce de commande de déverrouillage conformée pour agir simultanément sur plusieurs lames,

- un pion d'axe perpendiculaire à la dite nervure, guidé en translation sur la nervure, perpendiculairement à la direction longitudinale, et sur lequel la pièce de commande de déverrouillage est fixée,

- un levier de déverrouillage articulé sur la nervure et portant le pion, et

- un ressort de rappel du dit levier.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui va être faite à titre d'exemple d'une glissière conforme à l'invention, comportant quatre lames et permettant d'obtenir un verrouillage tous les quarts de pas des crans. On se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue latérale en plan de la glissière,

- la figure 2 est une vue de dessus de cette glissière,

- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III - III de la figure 1, représentée dans la position verrouillée sur la partie gauche de la figure, et en position déverrouillée sur la partie droite ;

- la figure 4 est une vue partielle d'une variante de réalisation des moyens de commande de déverrouillage, en perspective écorchée, illustrant le principe du système de déverrouillage ;

- les figures 5, 6 et 7 illustrent différentes

possibilités de disposer relativement les éléments de verrouillage pour obtenir des pas de verrouillage respectivement égaux à la moitié, au tiers, et au quart du pas des crans ;

5 - la figure 8 illustre l'utilisation d'une forme particulière des éléments de verrouillage, permettant d'obtenir le verrouillage même lorsqu'on se trouve dans une position de réglage encore intermédiaire entre deux positions précises de verrouillage possible.

10 La glissière représentée figures 1 à 3 comporte un profilé mâle 1 et un profilé femelle 2. Le profilé mâle 1 est destiné à être fixé sur l'armature, non représentée, d'un siège de véhicule automobile, et le profilé femelle 2 est destiné à être fixé sur le plancher du véhicule.

15 Le profilé femelle 2 a une section de forme générale en U ouvert vers le haut dont les ailes 21 se prolongent par des retours d'ailes 22, 22' orientés vers l'intérieur et vers le bas.

20 Le profilé mâle 1 comporte une partie centrale 11 de section en forme de U ouvert vers le bas, dont les ailes 12, 12' se prolongent par des retours d'ailes 13, dirigés vers l'extérieur, et qui s'insèrent sous les retours d'ailes 22, 22' du profilé femelle. Les retours d'ailes 13 du profilé mâle et les angles 23 entre les
25 ailes 22 et le fond du profilé femelle constituent des chemins de roulement pour des billes 3, qui assurent un coulissement aisé du profilé mâle dans le profilé femelle.

30 Deux rangées 24, 24' de crans 25 sont réalisées respectivement dans les bords des retours d'ailes 22, 22', qui s'étendent parallèlement et à proximité directe des ailes 12, 12' du profilé mâle 1.

35 Le profilé mâle 1 comporte une nervure longitudinale 14 qui s'étend vers le haut à partir du fond de la partie centrale 11 en forme de U.

Des moyens de verrouillage sont prévus pour

immobiliser en translation le profilé mâle par rapport au profilé femelle. Ces moyens de verrouillage comportent, dans l'exemple représenté, quatre lames 41, 42, 43, 44 en matériau déformable élastiquement, par exemple en acier à ressort. Chacune de ces lames est fixée par une extrémité supérieure 45 sur le côté de la nervure 14, par exemple par un rivet 46, et s'étend vers le bas en passant dans une fenêtre 15 ménagée dans le fond de la partie centrale en U 11 du profilé mâle.

Deux lames 41, 42 sont placées d'un côté de la nervure 14, et les deux autres lames sont placées de l'autre côté de cette nervure. Les lames 41 et 43 (respectivement 42, 44) sont situées dans la même position longitudinale et fixées par un même rivet 46.

L'extrémité inférieure 47 de chaque lame est pliée sensiblement à angle droit et découpée pour former des dents de verrouillage 48 dont la largeur est sensiblement égale à la longueur des crans 25 du profilé femelle. Lorsque la lame est en position de verrouillage, telle que la lame 43 représentée sur la partie gauche de la figure 3, l'extrémité 47 de la lame passe dans une fenêtre 17 réalisée dans l'aile 12 du profilé mâle et les dents 48 s'insèrent dans les crans 25 du profilé femelle. Comme les bords des retours d'ailes 22 sont situés pratiquement contre les ailes 12 du profilé mâle, les efforts tendant à faire coulisser le profilé mâle dans le profilé femelle se traduisent donc uniquement par des contraintes de cisaillement dans les dents 48, contraintes auxquelles l'acier constitutif des lames résiste très bien.

On notera que dans cette position de verrouillage, la zone médiane 49 de la lame est légèrement inclinée par rapport à la verticale et écartée de la nervure 14, ce qui permet de la faire fléchir élastiquement pour l'amener dans la position de déverrouillage, représentée pour la lame 41 sur la partie droite de la figure 3, dans

laquelle les dents 48 sont dégagées hors des crans 25.

Les moyens de déverrouillage 5 comportent un levier de déverrouillage 51 monté pivotant sur la nervure 14 et dont une extrémité distante du pivot 52 et située dans
5 une position longitudinale intermédiaire entre les lames 41, 43 et 42, 44 porte un pion 53 d'axe perpendiculaire à la direction longitudinale. Ce pion 53 est guidé en translation perpendiculairement à son axe, et immobilisé en rotation, dans une fente 54 s'étendant verticalement
10 dans la nervure 14. Deux pièces de commande de déverrouillage 55, 55' disposées respectivement de part et d'autre de la nervure sont fixées rigidement sur le pion 53. Chaque pièce de déverrouillage est conformée de manière que ses extrémités 56 s'étendent
15 longitudinalement jusqu'à chacune des deux lames 41, 42 (respectivement 43, 44) situées d'un même côté de la nervure 14. La distance entre chaque pièce de déverrouillage 55, 55' et la nervure 14 est déterminée de manière que, lorsque les moyens de déverrouillage sont en
20 position de verrouillage, comme représenté figure 1 et sur la partie gauche de la figure 3, les dites extrémités 56 des pièces de déverrouillage sont juste en contact avec les faces des lames dirigées vers l'extérieur.

Un ressort de rappel 60 est raccordé par une
25 extrémité sur le pion 53 et fixé par son autre extrémité sur la nervure 14, de manière à rappeler vers le haut le pion 53, en butée contre l'extrémité supérieure de la fente 54.

En agissant sur une poignée de déverrouillage 57,
30 liée au levier 51, dans le sens de la flèche (voir figure 1) on fait pivoter ce levier qui pousse le pion 53 vers le bas, à l'encontre de la force de rappel du ressort 60. Ce faisant, le pion 53 entraîne les pièces de déverrouillage 55, 55' dont les extrémités 56, en se
35 déplaçant verticalement, repoussent les lames 41, 42, 43, 44 vers la nervure 14, en glissant contre leurs zones

médianes 49 inclinées, ce qui provoque le dégagement simultané des dents 48 de toutes les lames hors des crans 25.

Le dessin de la figure 4 représente une variante de réalisation du système de déverrouillage, dans laquelle le levier 51, au lieu de comporter deux branches s'étendant de part et d'autre de la nervure 14 comme on le voit sur la figure 2, est formé d'une pièce placée entre deux parois 16 constituant la nervure 14, ces parois étant espacées l'une de l'autre au niveau du système de déverrouillage. Dans cette variante, le pion 53 comporte des extrémités aplaties 58 qui peuvent coulisser dans des fentes 54 ménagées dans chacune des dites parois 16, et assurent l'immobilisation du pion en rotation. Les pièces de déverrouillage comportent des trous oblongs 58 dans lesquels pénètrent les extrémités aplaties 58, ce qui assure, de manière simple, le maintien en position correcte des dites pièces de déverrouillage.

On notera que, pour faciliter le glissement des extrémités 56 des pièces de déverrouillage 55 sur les lames 41,42, ces extrémités comportent une partie inclinée 59, adaptée pour appuyer sur la zone de poussée 49 des lames sans risque de grippage lors du glissement relatif.

On va maintenant décrire les caractéristiques particulières de la glissière spécifiquement utilisées pour permettre son verrouillage avec un pas de verrouillage égal au quart du pas des crans 25.

Préalablement, on va décrire, en relation avec les figures 5, 6 et 7, le principe de la disposition relative des éléments de verrouillage permettant d'obtenir un pas de verrouillage inférieur au pas des crans.

Le dessin de la figure 5 illustre le cas de l'utilisation de deux verrous 70, 71, disposés l'un à côté de l'autre selon la direction longitudinale de la

glissière, dont on a représenté ici que la rangée de crans 25, réalisés avec un pas "p". Les deux verrous sont disposés de manière que la distance entre les dents 48 soit égale à $K * p + p/2$.

5 Ainsi, lorsque les dents d'un des verrous, par exemple le verrou 70, sont situées juste en face des crans 25, les dents du deuxième verrou 71 sont situées dans une position intermédiaire entre deux crans.

10 Le verrouillage peut s'effectuer alors par engagement des dents du premier verrou 70 dans les crans 25. Après déverrouillage et déplacement relatif d'un nombre impair de demi-pas, soit $(2m + 1) p/2$, "m" étant un entier quelconque, les dents du deuxième verrou se trouvent alors en face des crans ; le verrouillage peut
15 alors être effectué par ce deuxième verrou 71, les dents du premier verrou se trouvant dans une position intermédiaire entre deux crans.

 Le verrouillage pourra donc être assuré tous les demi-pas, alternativement par l'un ou l'autre verrou.

20 La figure 6 illustre de manière similaire le cas d'utilisation de trois verrous, dont les dents sont décalées d'une distance $K * p + p/3$, permettant d'obtenir un pas de verrouillage du tiers du pas "p" des crans 25.

 De manière générale, en utilisant "n" verrous dont
25 les dents sont décalées d'un verrou à l'autre de $K * p + p/n$, "K" étant un nombre entier, le pas de verrouillage qui pourra être obtenu est égal à p/n .

 On comprendra aisément que les quatre lames 41 à 44
30 utilisées dans la glissière décrite précédemment à titre d'exemple correspondent fonctionnellement aux quatre verrous représentés figure 7, permettant d'obtenir pour un pas "p" des crans, par exemple de 10 mm, un pas de verrouillage de $p/4$, soit 2,5 mm.

 La disposition des verrous conformément à l'exemple
35 décrit, c'est-à-dire disposés des deux côtés de la glissière, présente l'avantage de réduire l'encombrement

longitudinal du système et de simplifier la réalisation des moyens de commande de déverrouillage.

Comme cela a déjà été mentionné, les crans des deux rangées 24, 24' peuvent être réalisés précisément les uns en face des autres, auquel cas ce sont les dents 48 des lames 41 à 44 qui sont décalées de l'une à l'autre lame de la distance $K * p + p/4$. Selon une autre possibilité, les crans des deux rangées peuvent être décalés longitudinalement de $p/2$, les dents des deux lames 41, 43 situées dans la même position longitudinale étant alors situées aussi en correspondance, et les dents des deux autres lames 42, 44 étant décalées par rapport aux lames 41, 43, de $K * p + p/4$.

Le dessin de la figure 8 illustre schématiquement un perfectionnement selon lequel les dents de verrouillage 48 comportent des chanfreins latéraux 75, de largeur l supérieure à p/n , "n" étant le nombre de verrous. Cette disposition ne modifie pas le pas de verrouillage effectif défini comme indiqué ci-dessus. Par contre, quelle que soit la position du réglage choisie par l'utilisateur, et même si cette position est intermédiaire entre deux positions de verrouillage possible, les extrémités, situées entre les deux chanfreins, des dents d'au moins une lame se trouvent obligatoirement en face des crans de la glissière, du fait que le décalage entre les crans et les dents d'au moins une lame est au maximum de p/n et que le chanfrein est au moins légèrement supérieur à cette valeur.

Dans une telle position intermédiaire, les dents d'une des lames peuvent au moins légèrement pénétrer dans les crans du profilé femelle, et assurer un commencement de verrouillage, lequel sera conforté par seulement un très faible coulisement de la glissière, facilité par l'effort résultant de l'interaction des chanfreins sur les bords des crans.

Un avantage particulier des moyens de verrouillage

selon l'invention résulte de la réalisation d'une pluralité de dents de verrouillage sur chaque lame. En effet, ceci permet de réduire la largeur des dents sans diminuer la résistance du verrouillage aux efforts tendant à faire coulisser la glissière, du fait que ces efforts se répartissent sur toutes les dents d'une lame. Cette réduction de largeur des dents permet de réaliser la ou les rangées de crans avec un pas faible, et donc d'obtenir un pas de positions de verrouillage possibles très faible.

L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit précédemment uniquement à titre d'exemple. En particulier, la forme des lames, leur mode de fixation sur le profilé, et la technologie de réalisation des moyens de déverrouillage pourront être aisément modifiés par l'homme du métier sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Glissière, notamment pour siège de véhicule automobile, comportant un premier profilé (1) et un deuxième profilé (2), coulissant l'un par rapport à l'autre, et des moyens de verrouillage liés au premier
5 profilé et adaptés pour coopérer avec un ou des crans (25) d'une série (24, 24') de crans régulièrement répartis, réalisés dans le deuxième profilé, caractérisée en ce que les moyens de verrouillage comportent au moins deux lames (41, 42, 43, 44) élastiquement flexibles,
10 chacune comportant, vers une extrémité, des éléments de verrouillage (48) adaptés pour coopérer, dans une position de verrouillage, avec les dits crans, et étant fixée sur le premier profilé à distance des dits éléments de verrouillage, et en ce qu'elle comporte des moyens de
15 déverrouillage (5) adaptés pour agir simultanément sur les dites lames, en les faisant fléchir élastiquement, de manière que les éléments de verrouillage de toutes les lames soient dégagés hors des crans.

2. Glissière selon la revendication 1, caractérisé
20 en ce que les éléments de verrouillage (48) des lames sont décalés, d'une lame par rapport à l'autre et selon la direction longitudinale de coulissement, d'une distance égale à $K * p + p/n$, "K" étant un nombre entier, "p" étant le pas des crans et "n" étant le nombre de
25 lames.

3. Glissière selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins deux lames (41, 42) juxtaposées dans la direction longitudinale, et une pièce de commande de déverrouillage (55) s'étendant
30 longitudinalement en regard des dites lames, la dite pièce de commande de déverrouillage étant mobile perpendiculairement à la direction longitudinale et constituant un poussoir agissant simultanément sur les dites lames.

4. Glissière selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte deux séries (24, 24') de crans (25) aménagées respectivement sur deux côtés du deuxième profilé (2), et deux lames (41, 43) fixées sur le premier
5 profilé dans une même position longitudinale et disposées de manière que les éléments de verrouillage de chaque lame coopèrent respectivement avec une des dites séries de crans.

5. Glissière selon la revendication 4, caractérisée
10 en ce que les dites séries (24, 24') de crans sont décalées longitudinalement d'une distance inférieure au pas des crans.

6. Glissière selon la revendication 4, caractérisée en ce que les deux lames (41, 43) sont fixées sur le
15 premier profilé par un élément de fixation commun (46).

7. Glissière selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le premier profilé est un profilé mâle (1) coulissant entre deux
20 ailes (22, 22') du deuxième profilé constituant un profilé femelle (2), le profilé mâle comporte une nervure longitudinale (14) qui s'étend à l'opposé du profilé femelle, et chaque lame (41, 42, 43, 44) est fixée par une extrémité sur la dite nervure et s'étend vers le
25 profilé femelle, et les dits éléments de verrouillage sont des dents (48) qui s'étendent sensiblement perpendiculairement à la lame, pour s'engager, en position verrouillée, dans les dits crans (25) aménagés à cet effet dans les dites ailes du profilé femelle.

8. Glissière selon la revendication 7, caractérisé
30 en ce que les dents (48) passent dans des fenêtres (17) réalisées dans des flancs (12, 12') du profilé mâle qui s'étendent contre les dites ailes (22, 22') du profilé femelle.

9. Glissière selon la revendication 7, caractérisée
35 en ce que les moyens de déverrouillage (5) comportent :

- une pièce de commande de déverrouillage (55)

conformée pour agir simultanément sur plusieurs lames (41, 42),

5 - un pion (53) d'axe perpendiculaire à la dite nervure, guidé en translation sur la nervure, perpendiculairement à la direction longitudinale, et sur lequel la pièce de commande de déverrouillage est fixée,

- un levier de déverrouillage (51) articulé sur la nervure et portant le pion (53), et

- un ressort (60) de rappel du dit levier.

10 10. Glissière selon la revendication 9, caractérisée en ce que chaque lame comporte une partie (49), située entre son extrémité de fixation et les dents (48), constituant une zone de poussée sur laquelle agit la pièce de commande de déverrouillage, cette dernière
15 comportant, au niveau de chacune des lames sur lesquelles elle agit, une partie inclinée (59) adaptée pour appuyer sur la dite zone de poussée de chaque lame.

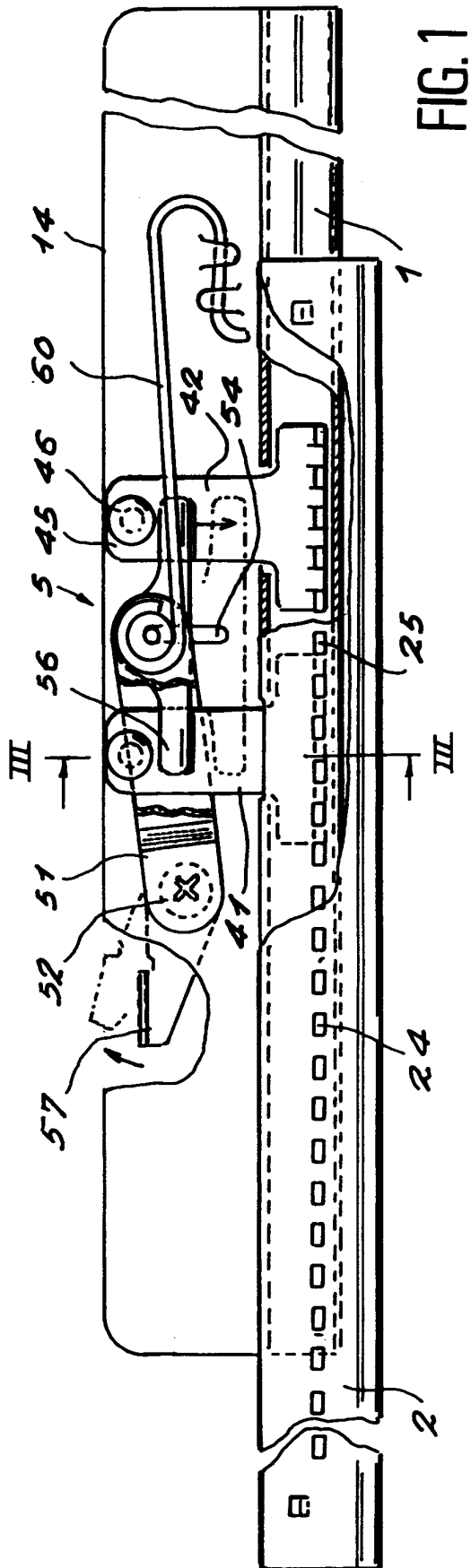


FIG. 1

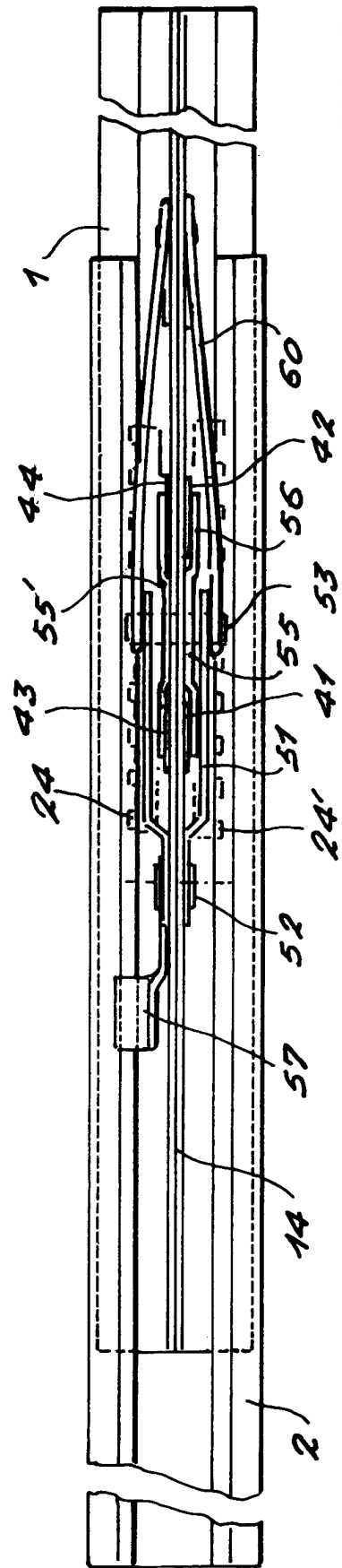


FIG. 2

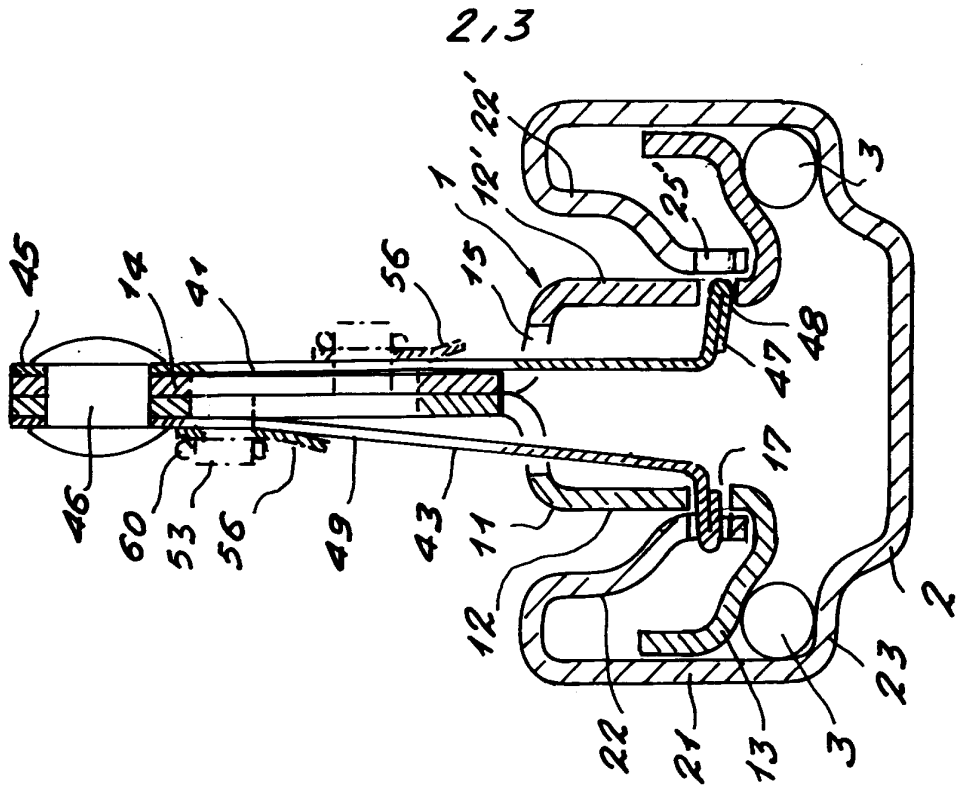


FIG. 3

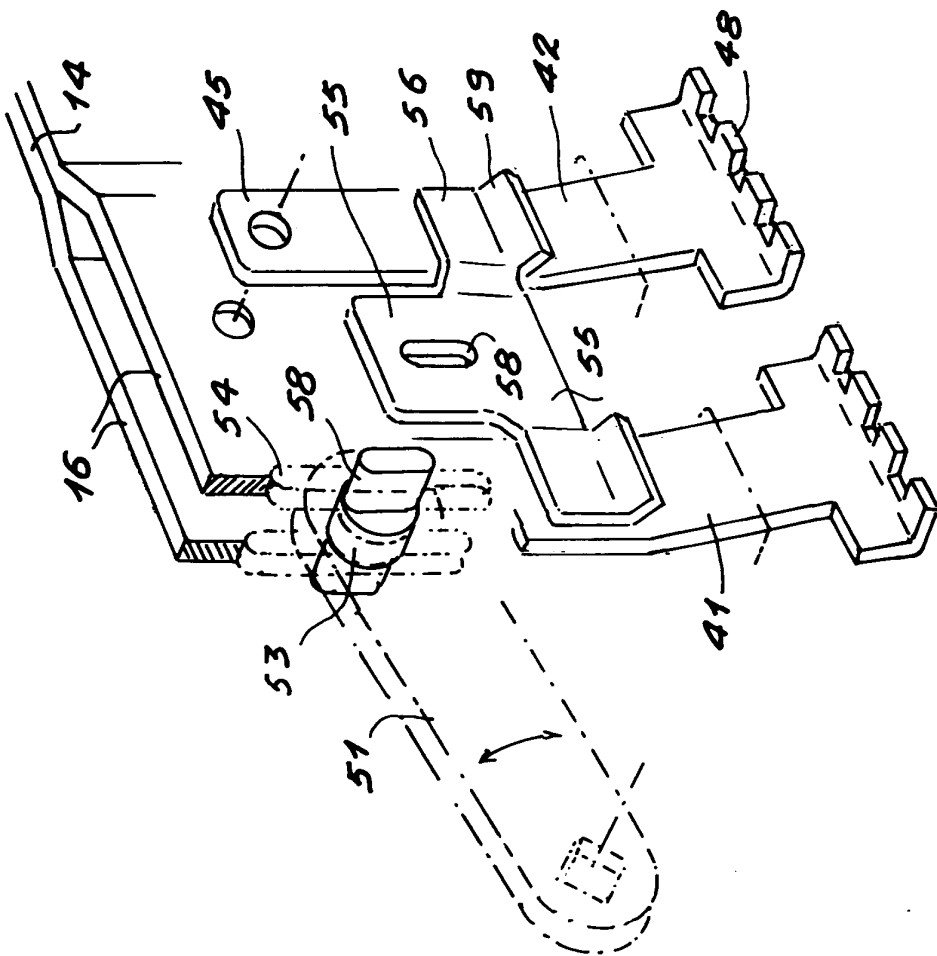
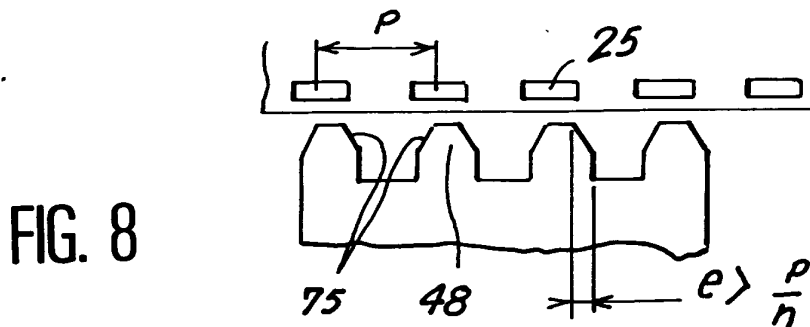
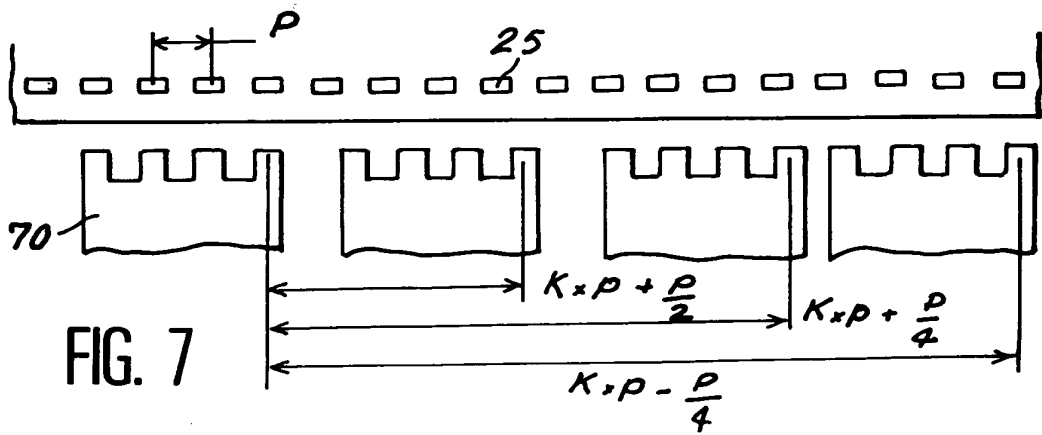
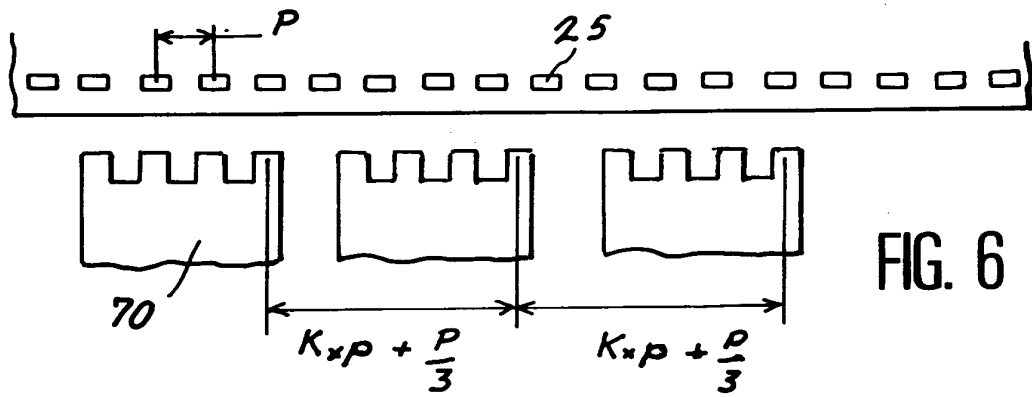
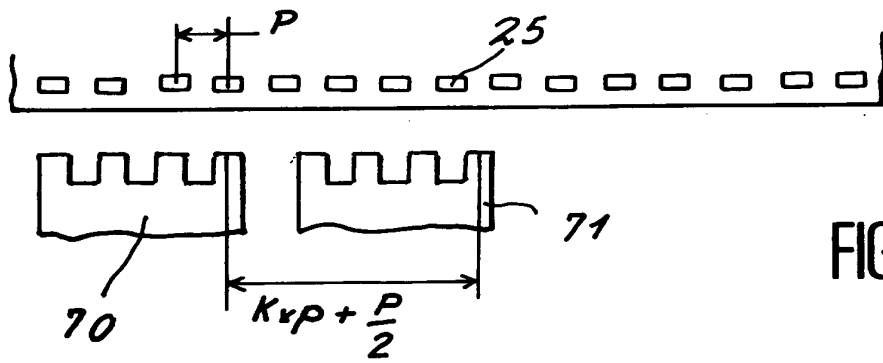


FIG. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 010, no. 200 (M-498), 12 Juillet 1986 & JP-A-61 044037 (NISSAN MOTOR CO LTD), 3 Mars 1986, * abrégé *	1,2
Y	--- EP-A-0 094 438 (KEIPER AUTOMOBILTECHNIK GMBH) 23 Novembre 1983 * page 4, ligne 17 - page 7, ligne 28; figures 1-4 *	1,2
A	--- US-A-4 712 759 (SUGAMA TAKAYUKI ET AL) 15 Décembre 1987 * colonne 2, ligne 29 - colonne 3, ligne 9; figures 4-16 *	1,2
A	--- CH-A-404 419 (FRITZMEIER)	
A	--- GB-A-413 397 (ROWLAND WILTON COX)	
A	--- FR-A-630 833 (CHAPMAN)	
A	--- DE-C-42 42 895 (DAIMLER BENZ AG) 25 Novembre 1993	
A	--- DE-C-43 37 293 (KEIPER RECARO GMBH CO) 1 Décembre 1994	
A,D	--- EP-A-0 408 932 (HAMMERSTEIN GMBH C ROB) 23 Janvier 1991 -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL. 6)
		B60N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
11 Juillet 1996		Gatti, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant		

1